

Devenez Accueillante d'enfants Nous engageons sur votre entité !!!



Être accueillante

Une accueillante d'enfants est une professionnelle qualifiée qui propose un accueil de qualité.

Les accueillantes d'enfants sont autorisées par l'ONE à accueillir à leur domicile

4 enfants équivalents Temps Plein

L'accueil se déroule en journée du lundi au vendredi (possibilité de travailler à 4/5e).

Contrat

Contrat de travail à domicile de type employé avec tous les avantages sociaux
liés à un contrat de travail

Conditions

Pour devenir accueillante, vous devez répondre à un certain nombre de critères:

- Être âgée de 18 à 67 ans
- Justifier d'une formation requise reconnue par l'ONE (puériculteur-trice ; agent d'éducation ; auxiliaire de l'enfance ; éducateur-trice ; accueillant (e) d'enfants IFAPME ou EFPME ; Directeur(trice) de maison d'enfant(s))
- Disposer d'une habitation permettant l'accueil de 4 enfants équivalents temps selon l'arrêté infrastructure de l'ONE (Cfr. Infrastructure spécial accueillante disponible sur www.one.be)

**Vous êtes intéressé (e), vous voulez en savoir plus... nous sommes là
pour vous informer**

La Maison de Musti asbl

071/51.31.30

www.lamaisondemusti.com

maisondemusti@gmail.com